



MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil de la Municipalité de Chelsea a, à sa session tenue le 17 mars 2020, adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1154-20 RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET D'INFRASTRUCTURES AINSI QUE L'ACQUISITION DE VÉHICULES

AVIS PUBLIC est également donné que le conseil de la Municipalité de Chelsea a, à sa session tenue le 7 avril 2020, adopté la résolution numéro 109-20 confirmant le projet ci-haut mentionné comme étant prioritaire.

AVIS PUBLIC est également donné que ce règlement est déposé au bureau du Directeur général et Secrétaire-trésorier, sis au 100, chemin Old Chelsea, Chelsea (Québec), J9B 1C1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

AVIS PUBLIC est aussi donné que ce règlement a été approuvé par :

1. Le conseil municipal, le 17 mars 2020
2. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 5 mai 2020

AVIS est en outre donné que le règlement est entré en vigueur le 17 mars 2020.

DONNÉ À CHELSEA, QUÉBEC ce 5^e jour du mois de mai 2020.

NOTICE OF PROMULGATION

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Council of the Municipality of Chelsea, at a sitting held March 17, 2020, adopted the following by-law:

BY-LAW NUMBER 1154-20 BORROWING BY-LAW ESTABLISHING CAPITAL EXPENDITURES AND A LOAN REQUIRED FOR THE COMPLETION OF ROAD AND INFRASTRUCTURE WORK AND THE PURCHASE OF VEHICLES

PUBLIC NOTICE is also given that the Council of the Municipality of Chelsea, at a sitting held April 7, 2020, adopted resolution number 109-20 confirming the project mentioned hereinabove as being a priority.

PUBLIC NOTICE is also given that this by-law is kept in the office of the Director general and Secretary-treasurer, located at 100 chemin Old Chelsea, Chelsea Qc, J9B 1C1, and is available for consultation by any interested party, during normal business hours.

PUBLIC NOTICE is also given that this by-law has been approved by:

1. The municipal Council, March 17, 2020
2. The *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation*, May 5, 2020

NOTICE is further given that this by-law has come into effect March 17, 2020.

GIVEN AT CHELSEA, QUÉBEC, this 5th day of the month of May 2020.

Me John-David McFaul
Directeur général et Secrétaire-trésorier
Director General and Secretary-treasurer